



Département du Val d'Oise
Arrondissement de Pontoise
Canton de L'Isle-Adam
Communauté de Communes du Haut Val-d'Oise

Commune de NOINTEL

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2023

Date de la convocation : 17 mars 2023

Date d'affichage : 17 mars 2023

Nombre de Conseillers	
En exercice	15
Présents	09
Absents excusés représentés	04
Absents	02
Votants	13

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi vingt-quatre mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Madame LEGRAND, Maire.

Présents : Madame LEGRAND Martine, Maire
Monsieur VAN ROEKEGHEM Christophe, Adjoint
Madame PERINI Christine, Adjointe,
Monsieur LEROUX Sylvain, Adjoint,
Monsieur CASANAVE Laurent, Adjoint,
Mesdames BOISDENGHIEN Nadine,
Messieurs DALEM Christophe, FERRAY Grégory, WEBER René

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame PIALOT Claudine à Madame BOISDENGHIEN, Madame GIRARD Nathalie à Madame PERINI, Madame LEDUC Christine à Monsieur CASANAVE, Monsieur SICOT Michel à Monsieur DALEM Christophe

Absent excusé : Monsieur RAJHI Baker

Absent : Monsieur FISCHER Franck

Secrétaire de séance : Monsieur VAN ROEKEGHEM Christophe

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 décembre 2023

Après lecture du procès-verbal du 13 décembre 2022 par Monsieur LEROUX Sylvain, Secrétaire de séance, il est adopté à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

D001/2023 – PRISE EN CHARGE FINANCIERE DES FRAIS DE FORMATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent communal a été inscrit à une formation professionnelle continue CAP AEPE (Accompagnement Educatif Petite Enfance) et à la formation concours d'ATSEM par le biais de l'organisme CNED. La commune prendra en charge les frais de formation et une convention devra être signée.

Ces formations sont nécessaires afin de mieux répondre aux besoins de la collectivité et aux attentes de notre population. Il est donc dans l'intérêt de la commune de former les agents dans leur pratique professionnelle, ce qui permet ainsi le développement des compétences au sein des services.

Ces formations se dérouleront :

- Du 01 juin 2023 au 31 mai 2024 pour la formation CAP AEPE
- Du 02 janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour la formation concours ATSEM

Le coût total de ces deux formations s'élève à 2930 euros.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les actes se rapportant à ces formations

DECIDE de prendre en charge les frais de formation qui seront inscrits au budget de la commune à l'article 618.

D002/2023 – RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2021

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le rapport social unique (RSU), est un nouveau document réglementaire prévu à l'article 5 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et se substitue au bilan social.

Ce rapport sera produit chaque année et présenté au conseil municipal. Il sera ensuite transmis à la DGCL (Direction Générale des Collectivités Territoriales).

Vu la lecture du rapport social unique par Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

PREND ACTE de la présentation du rapport social unique 2021.

Monsieur VAN ROEKEGHEM indique que la moyenne nationale du nombre d'agents pour 1000 habitants est de 26, Nointel est donc bien située (12 Agents). Il ajoute qu'avec un taux de 61% de femmes employées, nous sommes au-dessus des conditions de parité. Sa dernière remarque concerne le fait qu'il y a de moins en moins d'agents titulaires et plus en plus de contractuels.

D003/2023 – FIXATION DES TARIFS RANDONNÉE DES VOITURES ANCIENNES, BROCANTE ET SORTIE DES JEUNES

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal qu'une délibération doit être prise pour fixer les tarifs des manifestations suivantes :

- Inscription à la brocante
- Inscription à la sortie annuelle des jeunes
- Inscription à la randonnée des véhicules anciens

Elle propose de fixer les tarifs comme suit :

- Inscription à la sortie annuelle des jeunes : 12 euros
- Inscription à la randonnée des véhicules anciens : 15 euros

Et de maintenir le tarif actuel de la brocante à savoir :

- 3,50 euros par mètre linéaire pour les Nointellois
- 6,50 euros par mètre linéaire pour les extérieurs
- 100 euros par mètre linéaire pour la vente alimentaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

DECIDE :

DE FIXER les tarifs énoncés ci-dessus

DE MAINTENIR les tarifs pour la brocante.

D004/2023 – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT 2023

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que chaque année le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Persan, Beaumont et Environs (SIAPBE) est tenu de présenter le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

Après avoir entendu le rapport annuel 2021 du SIAPBE,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

PREND ACTE du rapport annuel 2021 dressé sur le prix et la qualité du service public d'assainissement qui comprend les indicateurs techniques et financiers.

D005/2023 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (O.F.I.I.) a envoyé un courrier le 16 février 2023, proposant la signature de la convention relative à la vérification des conditions du regroupement familial.

Dans le cadre du décret du 06 septembre 2011, l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (O.F.I.I.) peut proposer aux Maires une convention de délégation des enquêtes de ressources et de logement dans le cadre des demandes de regroupement familial de ses administrés.

La convention proposée s'inscrit dans le projet d'amélioration des échanges d'informations entre le Maire et l'OFII concernant cette procédure de regroupement familial en permettant une uniformisation des pratiques et une dématérialisation de ces échanges qui à terme faciliteront les processus d'informations.

Afin de :

- Prendre en compte la demande de l'étranger dans les meilleures conditions
- Communiquer au demandeur dès le dépôt de sa demande qui, du Maire ou de l'OFII, effectuera les enquêtes
- Organiser au mieux la vérification des conditions de ressources et de logement

Madame Le Maire propose de déléguer à l'OFII l'enquête logement et l'enquête ressources et de l'autoriser à signer ladite convention

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DELEGUE à l'OFII l'enquête logement et l'enquête ressources (NIVEAU II)

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention tripartite

D006/2023 – DÉNOMINATION DE VOIRIES

Afin de faire figurer sur tous les plans, notamment ceux accessibles sur internet, le nom correct des voiries de la commune, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de dénommer :

- La voirie allant du carrefour de la rue des Bohémies et de la rue du Vieux Potager jusqu'à la rue Jean SAUNIER (RD78) « Avenue de la Gare »
- La voirie allant du carrefour de la rue des Bohémies et de la rue du Vieux Potager jusqu'à la limite de Nointel et de Beaumont-sur-Oise (côté avenue du Président WILSON) « CV3 dit route de Beaumont »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de dénommer les voiries comme proposé.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 22H15

QUESTIONS DIVERSES

Questions des Elus :

Madame le Maire donne les informations suivantes :

- La Présidente du Conseil Départemental demande le classement de la forêt de Carnelle en forêt de protection. Cette démarche est faite pour mieux protéger le massif forestier en instaurant une servitude d'utilité publique de protection relevant d'un décret en Conseil d'Etat (interdiction de tout changement d'affectation ou de tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre le boisement ; garantie du maintien de l'intégrité de la forêt).
- Le pressoir a été mis en place dans la parcelle du lavoir. Il reste à l'arranger, mais il est, enfin, remonté et bien situé à l'entrée de Nointel.
- Monsieur de Clercq a dû démissionner de ses fonctions de conciliateur de justice. Il est remplacé dans ses fonctions par deux personnes qui se partagent sur plusieurs Maisons de la Justice et du Droit.

Monsieur Van Roekeghem fait part que l'application « J'allume ma rue » a été utilisée 419 fois depuis sa mise en service, il y a moins d'un mois. Les rues les moins allumées sont l'avenue Fauchier-Magnan, la rue de l'Eglise et l'impasse Saint-Denis.

Madame Perini indique que lors du dernier Comité de Pilotage du Syndicat Tri-Or, il n'y avait que 3 représentants des communes, c'est plutôt décevant, alors que 27 communes sont membres.

Concernant le Syndicat des Transports pour les élèves du lycée, les réunions n'atteignent pas le quorum lors de la 1^{ère} convocation, il faut donc une seconde convocation. Il est donc demandé aux communes de faire intervenir les suppléants.

Madame Boisdenghien fait part que les membres du Syndicat du Rû de Presles feront la visite du rû pour voir les travaux réalisés : le 15 avril pour le rû du Roy, le 22 avril pour le rû de Maffliers.

Monsieur Leroux félicite les agents communaux pour l'élagage des tilleuls de l'avenue de Paris et de l'avenue de Verdun. Il ajoute que les travaux de réparation de voiries seront réalisés dès réception des devis.

Monsieur Van Roekeghem souligne que l'achat du broyeur est un bon investissement qui sera rentabilisé dès l'année prochaine.

Monsieur Dalem remercie aussi les agents pour les travaux d'élagage.

Monsieur Casanave indique qu'il y a déjà 36 voitures inscrites à la randonnée des voitures anciennes. Il remercie Madame Leduc du travail effectué pour créer les affiches, les bulletins d'inscription et le roadbook.

Monsieur Weber informe que les travaux concernant la vidéoprotection, pose des fourreaux et des poteaux, ont commencé.

Questions du public :

Monsieur Henriet demande quand la bande piétonne sera créée pour relier Nointel à Presles, et quand la voie de circulation douce le long de l'avenue de la Gare sera refaite.

Il est répondu que les travaux concernant la voie de circulation douce vers la gare de Nointel sont pris en charge par la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise. La bande piétonne vers Presles reste à programmer.

Monsieur Henriet fait remarquer que, sur le site internet de la commune, le paragraphe relatif à l'Eglise est erroné.

Il lui est répondu que cela sera revu.

La séance prend fin à 23H.

Fait à NOINTEL, le 24 MARS 2023

Le Maire,

Le Secrétaire de Séance,

Martine LE GRAND

Christophe VAN ROEKEGHEM



